



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 13/11/2024

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Christian Pichon Thomasson – Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 06/11/2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Les tirages au sort des :

16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 22/11/2024

32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 24/11/2024

32^{èmes} de Finale du Challenge Maurice Martin du 24/11/2024

se sont déroulés ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, en présence :

De **M. Jacques Naudet**, membre du Comité de Direction du District de l'Hérault de Football

Des **membres de la Commission Seniors**

De **MM. Jean-Philippe Bacou, Cédric Bayad et Mathieu Viala**, permanents du District

Des clubs **A.S. ATLAS PAILLADE, R.C. VEDASIEN et U.S. VILLEVEYRACOISE**

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ST ANDRE SANGONIS OL 33/NEFFIES ROUJAN RC 31
BALARUC STADE 33/SPORT TALENT 34 31
SC SETE 31/MARSEILLAN CS 31
SAUVIAN FC 32/S. POINTE COURTE 34
LA PEYRADE OL 33/JACOU CLAPIERS FA 35
M. ARCEAUX 33/THEZAN ST GENIES OF 32
CORNEILHAN LIGNAN 33/LE BOSC E.S VETERANS 31
MIDI LIROU CAP POILH 32/OCCITANIE FC
PAULHAN ES 33/BAILLARGUES ST BRES 33
ST JEAN VEDAS 31/ST GEORGES RC 32
MONTBLANC SF 32/CAZOULS MAR MAU 33
ST PARGOIRE FC 31/BESSAN AS 32
LAMALOU FC 33/M. PAILLADE MERCURE 32
BOUZIGUES LOUPIAN AC 31/VALERGUES AS 33
MAUGUIO CARNON US 33/AGDE RCO 33
SUD HERAULT FO 34/ALIGNAN AC 33

Suite au forfait général en championnat de l'équipe LAMALOU FC 33, M. PAILLADE MERCURE 32 est qualifiée d'office pour les 8^{èmes} de Finale.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

JACOU CLAPIERS FA 1/MEZE STADE FC 1
MARSILLARGUES 1/M. ATLAS PAILLADE 1
PAULHAN ES 1/CLERMONTAISE 1

VILLEVEYRAC US 1/M. ARCEAUX 1
BOUJAN FC 1/JUVIGNAC AS 1
ROC SOCIAL SETE 1/M. PETIT BARD FC 1
PUISSALICON MAGALAS 1/AGDE RCO 2
ASPTT MONTPELLIER 1/SC SETE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1/ASM34 1
MAUGUIO CARNON US 1/ST CLEMENT MONT 2
MONTBLANC SF 1/PIGNAN AS 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/CANET AS 1
MONTPEYROUX FC 1/ST THIBERY SC 1
ALIGNAN AC 1/FRONTIGNAN AS 1
ASPTT LUNEL 1/THEZAN ST GENIES OF 1
ST MATHIEU AS 1/FABREGUES AS 1
VALERGUES AS 1/ENT. AS GIGNAC USP 1
SUD HERAULT FO 1/VENDARGUES PI 1
THONGUE ET LIBRON FC 1/BAILLARGUES ST BRES 1
SUSSARGUES FC 1/PEROLS ES 1
MAURIN FC 1/FC VLBO 1
SAUVIAN FC 1/MIREVAL AS 1
RC MTP CEVENNES 1/FLORENSAC PINET 1
NEFFIES ROUJAN RC 1/FC PEZENAS 1
M.INTER AS 1/F.C. DOMITIA 1
B.CEVENNES GANGEOISE 1/BALARUC STADE 1
LATTES AS 1/BEZIERS A. S. 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1/ST JEAN VEDAS 1
ST MARTIN LONDRES US 1/ENSERUNE FC 1
CASTELNAU CRES FC 1/LUNEL GC 1
PALAVAS CE 1/LA PEYRADE OL 1
M. PAILLADE MERCURE 1/PORT MARIANNE MTP FC 1

CHALLENGE MAURICE MARTIN

La Commission rappelle le nombre total d'équipes engagées, soit 50.

MAURIN FC 1 qui s'était pré-engagée ne peut participer au Challenge Maurice Martin, l'équipe s'étant qualifiée le 06/11/2024 pour les 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors ; l'équipe est remplacée par **VILLEVEYRAC US 2** (engagement par mail le 11/11/2024).

Calendrier :

32^{èmes} de Finale le 24/11/2024 : 36 équipes entrent en lice, soit 18 matchs, 14 exempts

16^{èmes} de Finale le 02/02/2025 : 16 matchs disputés par les 18 vainqueurs et les 14 exempts des 32^{èmes}

8^{èmes} de Finale le 02/03/2025

¼ de Finale le 30/03/2025

½ Finales le 20/04/2025

Finale le week-end du 01/06/2025

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

CLERMONTAISE 2/M.LUNARET NORD 1
M. CELLENEUVE 2/LATTES AS 2
PIGNAN AS 2/M. ATLAS PAILLADE 3
LAVERUNE FC 2/MIREVAL AS 2
THONGUE ET LIBRON FC 2/MEZE STADE FC 2
M. ARCEAUX 2/BALARUC STADE 2
SUSSARGUES FC 2/PRADES LE LEZ FC 1

F.C. DOMITIA 2/ST GELY FESC 2
SC LODEVE 1/MONTAGNAC US 1
MAUGUIO CARNON US 2/FLORENSAC PINET 2
LA PEYRADE OL 2/LA GRANDE MOTTE AS 2
O. VEDASIEN 1/PAULHAN ES 2
ST JEAN VEDAS 2/VIASSOIS FCO 1
VILLEVEYRAC US 2/LESPIGNAN VENDRES FC 2
LAMALOU FC 2/ST THIBERY SC 2
AS ST BAUZILLE 1/MARAUSSAN AO 2
ENT. AS GIGNAC USP 2/VALERGUES AS 2
TEYRAN ASP 1/SAUVIAN FC 2

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

MARSILLARGUES 1/M. ATLAS PAILLADE 1
PAULHAN ES 1/CLERMONTAISE 1
PUISSALICON MAGALAS 1/AGDE RCO 2
ST ANDRE SANGONIS OL 1/ASM34 1
ALIGNAN AC 1/FRONTIGNAN AS 1
ST MATHIEU AS 1/FABREGUES AS 1
SAUVIAN FC 1/MIREVAL AS 1
LATTES AS 1/BEZIERS A. S. 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1/ST JEAN VEDAS 1
CASTELNAU CRES FC 1/LUNEL GC 1

Du 24/11/2024

Sont reportées à une date ultérieure et devront se jouer en semaine au plus tard le 18/12/2024, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District
(Coupe Occitanie Seniors)

SUD HERAULT FO 1/VENDARGUES PI 1
B.CEVENNES GANGEOISE 1/BALARUC STADE 1

Du 24/11/2024

Sont reportées à une date ultérieure et devront se jouer en semaine au plus tard le 18/12/2024, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District
(Match Régional 3)

D2

⚽ Poule B

ALIGNAN AC 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du 10/11/2024, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 24/11/2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

CORNEILHAN LIGNAN 1/ASM34 2

Du 10/11/2024, reportée à l'avance

Est reportée au 24/11/2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

ASM34 2/MONTPEYROUX FC 1

Du 01/12/2024

MONTPEYROUX FC 1/ ASM34 2

Du 06/04/2025

Sont inversées

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule C

GRAND ORB FOOT ES 1/PAULHAN ES 2

Du 10/11/2024, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 15/12/2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D4

⚽ Poule B

GRAND ORB FOOT ES 2/ST PARGOIRE FC 2

Du 10/11/2024, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 24/11/2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

LAMALOU FC 2/MONTBLANC SF 1

Du 27/10/2024, reportée à l'avance par la permanence du District, reprogrammée au 24/11/2024

Est reportée au 05/01/2025

(Arrêté municipal – match en retard de la première journée)

THONGUE ET LIBRON FC 2/MONTBLANC SF 1

Du 20/10/2024, reportée à l'avance par la permanence du District, reprogrammée au 05/01/2025

Est reportée à une date ultérieure

(Arrêté municipal – match en retard de la troisième journée)

MIDI LIROU CAP POILH 1/SUD HERAULT FO 3

Du 10/11/2024, reportée à l'avance

Est reportée au 24/11/2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

THEZAN ST GENIES OF 32/ENSERUNE FC 33

Du 27/09/2024

Est donnée à rejouer au 20/12/2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Décision de la Commission Générale d'Appel – PV du 05/11/2024)

MIDI LIROU CAP POILH 32/CAZOULS MAR MAU 33

Du 08/11/2024

CAZOULS MAR MAU 33/ MIDI LIROU CAP POILH 32

Du 14/03/2025

Ont été inversées

(Arrêté municipal – Accord des clubs)

⚽ Poule B

ALIGNAN AC 33/CLERMONTAISE 33

Du 08/11/2024, reportée à l'avance par la permanence du District
Est reportée au 20/12/2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

S. POINTE COURTE 34

29409822 – Vétérans (D) du 08/11/2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 27/11/2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 20/11/2024

Le Président,

Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,

Bernard Guiraudou